**SIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES ET AUTRES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L’HOMME**

**26 – 30 OCTOBRE 2020**



**INTERVENTION DE LA FRANCE A TITRE NATIONAL**

Monsieur le Président,

La France se joint à la déclaration de l’Union européenne.

Notre pays est particulièrement mobilisé en faveur du renforcement de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l’Homme. En 2017, le Parlement français a en effet adopté une loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d’ordre pour permettre d’engager la responsabilité de ces dernières dans leurs propres opérations, au sein de leur groupe et tout au long de leur chaîne de production, en cas de relation commerciale établie.

En parallèle, la France reste fermement engagée pour l’application des principes directeurs Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme, ainsi que les principes directeurs de l’OCDE sur les entreprises multinationales. Elle continue aussi à soutenir la mise en œuvre des principes directeurs adoptés par le Conseil des droits de l’Homme. Leur mise en place doit faire l’objet d’une réelle appropriation par les Etats, parallèlement aux travaux qui nous occupent ici.

A cet égard, la France salue les progrès réalisés dans l’élaboration de ce projet d’instrument juridiquement contraignant.

Pour ce qui la concerne, elle reste particulièrement vigilante sur le contenu de l’article 6 sur la prévention. Elle salue l’inclusion d’un principe de proportionnalité dans les obligations de due diligence des entreprises. Toutefois, elle regrette l’absence de seuil à partir duquel ces entreprises seraient effectivement soumises aux obligations de ce projet de convention. Des précisions pourraient être apportées sur le contenu de la vigilance imposée aux entreprises et à sa mise en œuvre. Elle restera pleinement engagée sur ce sujet, afin parvenir au dispositif le plus lisible et prévisible possible, garantie de sa bonne mise en place par les Etats et les entreprises.

Enfin, la France salue la participation de la société civile à cette session du groupe de travail. Nous formulons le vœu que les discussions engagées cette semaine permettront d’entendre l’ensemble des parties prenantes et aboutiront à une amélioration de ce projet.

Je vous remercie./